

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS  
PROGRAMME 854  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

PRÊTS AUX ÉTATS  
MEMBRES DE L'UNION  
EUROPÉENNE DONT LA  
MONNAIE EST L'EURO



PROGRAMME 854  
**Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la  
monnaie est l'euro**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Emmanuel MOULIN**

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

Ce programme, créé par la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative (LFR) pour 2010, correspond à la quatrième section du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ». L'objectif de ce programme consiste à assurer la stabilité financière de la zone euro grâce à des prêts bilatéraux consentis par la France à un autre État membre de la zone euro.

Ce programme a été mis en place en mai 2010 pour accorder des prêts bilatéraux à la Grèce (16,8 Md€ d'AE votés en LFR pour 2010, dont 11,4 Md€ effectivement déboursés). Il ne devrait plus être sollicité à l'avenir, du fait de la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) en mai 2010, puis du Mécanisme européen de stabilité (MES) en octobre 2012, chargés de mobiliser des ressources financières et de fournir, sous une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi, un soutien à la stabilité de ses membres qui connaissent, ou risquent de connaître, de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble ou de ses États membres.

L'action du FESF et du MES s'est substituée aux prêts bilatéraux du programme. Le programme de prêts bilatéraux est donc interrompu depuis décembre 2011 et aucun nouveau décaissement de prêt n'a été effectué depuis 2012.

Le remboursement en capital de la Grèce a débuté en 2020 et s'est poursuivi en 2021 et 2022, pour un montant cumulé de 1 735 M€ (dont 1 140,5 M€ sur l'année 2022). Un mouvement correspondant en recettes a donc été enregistré en 2022.

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022 Consommation 2022	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022 Consommation 2022	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0

**Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

Programme n° 854 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021	
		0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>0</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
<b>Total hors FdC et AdP</b>		0			0	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* y.c. FdC et AdP



---

**Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

---

Programme n° 854 | Justification au premier euro

*Dépenses pluriannuelles*

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>0</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>0</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



---

**Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

---

Programme n° 854 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			0 0			0 0

À la suite de la mise en œuvre d'un deuxième plan d'assistance financière à la Grèce par le FESF en mars 2012, suivi d'un troisième programme par le MES en août 2015 qui a expiré en août 2018, aucun déboursement n'a eu lieu depuis 2012.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation